

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 15 septembre 2014, à 18h30, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Mario McDuff, messieurs les conseillers Dominic Gemme et Pierre Vermette, ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard, Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : M. le maire François Gamache.

Était également présent(e)s : Le greffier, Me Daniel Brazeau.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, y compris les membres absents à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance

L'ouverture de la séance est faite par monsieur le maire suppléant Mario McDuff.

190-09-14

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras,
APPUYÉ par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, figurant à l'avis de convocation :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. APP-14-041-GE – Revêtement métallique – Abris à sel – Octroi du contrat.
4. APP-14-054-TP – Structure d'acier – Abris à sel – Octroi du contrat.
5. Appel d'offres sur invitation APP-14-010-TP – Fourniture et installation d'enseignes pour bâtiments et parcs – Adjudication du contrat.
6. Appel d'offres sur invitation APP-14-014-GE – Fourniture de services professionnels d'ingénierie – Réaménagement de la rue Principale – Préparation des plans civils préliminaires – Adjudication du contrat.
7. Construction d'un Centre multisports régional – Ratification des approbations des addendas au devis de soumission 2014-101.
8. Demande de prolongation – Entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu.

Période de questions.

Levée de la séance.

Adoptée.

191-09-14

APP-14-041-GE – Revêtement métallique – Abris à sel – Octroi du contrat.

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par le directeur des Services techniques pour la fourniture d'un revêtement métallique pour abri à sel – APP-14-041-TP;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) offres;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Dominic Gemme, APPUYÉ par madame la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture d'un revêtement métallique pour abri à sel – APP-14-041-TP, à l'entreprise Corporation d'acier Ungava Usc Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 15 557,27\$ taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur des Services techniques, M. Michel Hugron, à ordonner des travaux additionnels, dans la mesure où il jugerait ceux-ci nécessaires, le tout pour un montant de 942,73\$ taxes incluses, portant le montant total payable en vertu dudit contrat APP-14-041-TP à un maximum de 16 500,00\$ taxes incluses.

Cette dépense sera imputable au poste budgétaire 03-310-32-721.

Adoptée.

192-09-14

APP-14-054-TP – Structure d'acier – Abris à sel – Octroi du contrat.

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par le directeur des Services techniques pour la fourniture d'une structure d'acier pour abri à sel – APP-14-054-TP;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) offres;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Dominic Gemme, APPUYÉ par madame la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture d'une structure d'acier pour abri à sel – APP-14-054-TP, à l'entreprise Corporation d'acier Ungava Usc Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 15 875,75\$ taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur des Services techniques, M. Michel Hugron, à ordonner des travaux additionnels, dans la mesure où il jugerait ceux-ci nécessaires, le tout pour un montant de 624,25\$ taxes incluses, portant le montant total payable en vertu dudit contrat APP-14-054-TP à un maximum de 16 500,00\$ taxes incluses.

Cette dépense sera imputable au poste budgétaire 03-310-32-721.

Adoptée.

193-09-14

Appel d'offres sur invitation APP-14-010-TP – Fourniture et installation d'enseignes pour bâtiments et parcs – Adjudication du contrat.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation APP-14-010-TP – Fourniture et installation d'enseignes pour bâtiments et parcs, élaboré par les Services techniques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les six (6) invitations transmises et la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT que suite à l'évaluation desdites soumissions réalisée par les Services techniques, il est constaté que le plus bas soumissionnaire, Posimage inc., est conforme;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette, APPUYÉ par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff ET RÉSOLU à l'unanimité à l'unanimité des conseillers présents

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture et installation d'enseignes pour bâtiments et parcs – APP-14-010-TP, à l'entreprise Posimage inc., le tout pour un montant total de 25 627,93\$, taxes incluses;

Cette dépense sera imputable au poste budgétaire 03-310-32-721.

Adoptée.

194-09-14

Appel d'offres sur invitation APP-14-014-GE – Fourniture de services professionnels d'ingénierie – Réaménagement de la rue Principale – Préparation des plans civils préliminaires – Adjudication du contrat.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation APP-14-014-GE – Fourniture de services professionnels d'ingénierie – Réaménagement de la rue Principale – Préparation des plans civils préliminaires, élaboré par les Services techniques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les trois invitations transmises et la réception de trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT que suite à l'évaluation desdites soumissions réalisée par le comité de sélection, le tout conformément à la loi, aux documents d'appels d'offres et aux critères d'évaluation et de pondération approuvés par le conseil, le soumissionnaire Tetra-Tech QI inc. s'est vu attribuer la meilleure note;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette, APPUYÉ par madame la conseillère Monique Savard ET RÉSOLU à l'unanimité à l'unanimité des conseillers présents

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie – Réaménagement de la rue Principale – Préparation des plans civils préliminaires – APP-14-014-GE, à l'entreprise Tetra-Tech QI inc., le tout pour un montant total de 46 564,88\$, taxes incluses, l'entreprise devant respecter toutes les exigences découlant des documents d'appel d'offres;

Cette dépense sera imputable au poste budgétaire 23-040-00-721.

Adoptée.

195-09-14

Construction d'un Centre multisports régional - Ratification des approbations des addendas au devis de soumission 2014-101.

ATTENDU que l'article 14.3 du *Code municipal du Québec* permet à une municipalité de conclure une entente avec une autre municipalité dans le but d'accomplir en commun une demande de soumission pour l'adjudication de contrats;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Amable et la Ville de Sainte-Julie ont délégué à la Ville de Varennes le pouvoir de demander des soumissions relatives à la conception du Centre multisports régional, conformément à l'Entente relative à une demande de soumission publique en commun pour des services professionnels en architecture - Élaboration d'un programme fonctionnel des besoins - Centre multisports régional (ci-après l'«entente»), le tout par résolution portant le numéro 59-04-14, datée du 1^{er} avril 2014;

ATTENDU que suite de la publication, le 22 juillet 2014, de l'appel d'offres «Construction d'un centre multisports régional - Dossier 2014-101», relatif au projet de Centre multisports régional, il a été constaté par Ville de Varennes que des modifications aux documents de soumission étaient requises;

ATTENDU que l'article 6 de ladite entente prévoit que tout addenda aux documents de soumission doit recevoir l'accord des parties avant son émission;

ATTENDU que des addendas ont été préparés par la Ville de Varennes et soumis à la Municipalité de Saint-Amable pour approbation;

ATTENDU qu'il y a lieu de ratifier les approbations données par la directrice générale et le greffier de la Municipalité auxdits addendas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, APPUYÉ par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE RATIFIER les approbations données par la directrice générale et le greffier de la Municipalité aux addendas 1, 2, 3, 4 et 5 de l'appel d'offres «Construction d'un centre multisports régional - Dossier 2014-101», relatif au projet de Centre multisports régional, le tout tel que soumis par la Ville de Varennes et conformément à l'entente signée entre les parties.

Adoptée.

196-09-14

Demande de prolongation – Entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu.

ATTENDU que l'«Entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu» a pris fin le 22 mai 2014;

ATTENDU que quelques municipalités ne désirent pas renouveler l'entente mais qu'une majorité de municipalités est d'accord pour adopter un nouveau protocole;

ATTENDU que le maintien de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit être privilégié jusqu'à la mise en place d'organisations policières en mesure d'assurer la couverture sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Amable est une partie intéressée au sens de l'article 618 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que, dans l'intérêt des contribuables, la Municipalité de Saint-Amable souhaite la prolongation de l'entente actuelle pour une période additionnelle;

ATTENDU la résolution CE-14-2182 adoptée le 13 août 2014 par le Comité Exécutif de la Régie, recommandant l'adoption d'une résolution de prolongation;

ATTENDU la résolution CA-14-1280 adoptée le 27 août 2014 par le Conseil d'Administration de la Régie, demandant effectivement la prolongation de l'organisation jusqu'au ou vers le 31 décembre 2015;

ATTENDU que ce délai permettra d'effectuer les répartitions qui s'imposent;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le maintien de la Régie jusqu'au ou vers le 31 décembre 2015;

ATTENDU qu'il y a lieu d'en informer la Ministre de la Sécurité Publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la démarche de prolongation menée par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

DE DEMANDER au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire de décréter le maintien de la Régie;

DE REQUÉRIR la prolongation de l'«Entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu» jusqu'au ou vers le 31 décembre 2015;

DE SOLLICITER la publication du décret du Ministre dans la Gazette officielle du Québec;

DE FAIRE SUIVRE copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire et à la Ministre de la Sécurité Publique.

Adoptée.

Période de questions

Il est constaté qu'aucun citoyen n'est présent à la séance. Il n'y a aucune question.

197-09-14

Levée de la séance.

L'ordre du jour ayant été épuisé,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette,
APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER et d'ainsi mettre fin à la présente séance du conseil.

Adoptée.

La séance extraordinaire du conseil est levée à 18h35

Je, Mario McDuff, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.